



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Compte de concours financiers
Mission interministérielle

Prêts et avances à des
particuliers ou à des
organismes privés



2024

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2024 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2024 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2024 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.

Sommaire

MISSION : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	7
Équilibre du compte et recettes	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10
PROGRAMME 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Présentation des crédits	15
Justification au premier euro	17
<i>Éléments transversaux au programme</i>	17
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	18
<i>Justification par action</i>	19
<i>04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement</i>	19
PROGRAMME 862 : Prêts pour le développement économique et social	21
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	23
<i>1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises</i>	23
Présentation des crédits	25
Justification au premier euro	28
<i>Éléments transversaux au programme</i>	28
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	29
<i>Justification par action</i>	31
<i>01 – Prêts pour le développement économique et social</i>	31
PROGRAMME 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	33
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	34
Présentation des crédits	35
Justification au premier euro	37
<i>Éléments transversaux au programme</i>	37
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	38
<i>Justification par action</i>	39
<i>01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie</i>	39
PROGRAMME 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	41
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Présentation des crédits	43
Justification au premier euro	45
<i>Éléments transversaux au programme</i>	45
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	46
<i>Justification par action</i>	47
<i>01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022</i>	47
PROGRAMME 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	49
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Présentation des crédits	52
Justification au premier euro	55

<i>Éléments transversaux au programme</i>	55
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	56
<i>Justification par action</i>	57
<i>01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</i>	57
PROGRAMME 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	59
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	60
Objectifs et indicateurs de performance	61
<i>1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise</i>	61
<i>2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire ou par le conflit en Ukraine</i>	63
Présentation des crédits	66
Justification au premier euro	69
<i>Éléments transversaux au programme</i>	69
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	71
<i>Justification par action</i>	73
<i>01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine</i>	73

MISSION

**Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes
privés**

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	30 765 30 887	50 000 0	50 000 0	-19 235 +30 887
861 - Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		50 000 0	50 000 0	
Section : Prêts pour le développement économique et social	79 635 044 51 401 405	75 000 000 287 750 000	86 000 000 295 000 000	-6 364 956 -243 598 595
862 - Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 287 750 000	75 000 000 295 000 000	
876 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0 0	11 000 000 0	
878 - Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie		0 0	0 0	
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		300 000 000 500 000 000	367 200 000 353 308 867	-367 200 000 -353 308 867
869 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		300 000 000 500 000 000	367 200 000 353 308 867	
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	23 514 313	0 3 400 000	0 3 400 000	+20 114 313
877 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine		0 3 400 000	0 3 400 000	
Total et solde	79 665 809 74 946 605	375 050 000 791 150 000	453 250 000 651 708 867	-373 584 191 -576 762 262
Solde cumulé du compte depuis sa création				-4 559 529 325

(+ : excédent ; - : charge)

RECETTES CONSTATEES ET JUSTIFICATION DES ECARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	30 765	30 887	+122
02 - Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat			
04 - Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	30 765	30 887	+122
Section : Prêts pour le développement économique et social	79 635 044	51 401 405	-28 233 639
05 - Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel			
06 - Prêts pour le développement économique et social	69 635 044	32 837 642	-36 797 402
07 - Prêts à la filière automobile			
09 - Prêts aux petites et moyennes entreprises			
12 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	10 000 000	18 563 763	+8 563 763
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
10 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine		23 514 313	+23 514 313
11 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine		23 514 313	+23 514 313
Total	79 665 809	74 946 605	-4 719 204

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État			
Prévision	50 000	50 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	50 000	50 000	
Exécution	0	0	
862 – Prêts pour le développement économique et social			
Prévision	480 263 552	541 463 552	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	75 000 000	75 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	405 263 552	466 463 552	
Exécution	287 750 000	295 000 000	
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			
Prévision	0	11 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	11 000 000	
Exécution	0	0	
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Prévision	500 000 000	353 400 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	300 000 000	367 200 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	200 000 000	-13 800 000	
Exécution	500 000 000	353 308 867	
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine			
Prévision	6 590 000	6 590 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 590 000	6 590 000	
Exécution	3 400 000	3 400 000	
Total Prévision	986 903 552	912 503 552	
Total Exécution	791 150 000	651 708 867	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 143 050 000	75 000 000 287 750 000	75 000 000 91 050 000	75 000 000 295 000 000
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 143 050 000	75 000 000 287 750 000	75 000 000 91 050 000	75 000 000 295 000 000
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0 0	0 0	0 0	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	31 000 000 31 000 000	11 000 000 0
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022	0 0	0 0	31 000 000 31 000 000	11 000 000 0
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	200 000 000 0	300 000 000 500 000 000	388 400 000 352 159 146	367 200 000 353 308 867
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	200 000 000 0	300 000 000 500 000 000	388 400 000 352 159 146	367 200 000 353 308 867
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 22 088 000	0 3 400 000	0 22 088 000	0 3 400 000
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 22 088 000	0 3 400 000	0 22 088 000	0 3 400 000

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 50 000	50 000 0	50 000 50 000	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 143 050 000	75 000 000 287 750 000	75 000 000 91 050 000	75 000 000 295 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	75 000 000 143 050 000	75 000 000 287 750 000	75 000 000 91 050 000	75 000 000 295 000 000
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0 0	0 0	0 0	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	31 000 000 31 000 000	11 000 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	31 000 000 31 000 000	11 000 000 0
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	200 000 000 0	300 000 000 500 000 000	388 400 000 352 159 146	367 200 000 353 308 867
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	200 000 000 0	300 000 000 500 000 000	388 400 000 352 159 146	367 200 000 353 308 867
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 22 088 000	0 3 400 000	0 22 088 000	0 3 400 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 22 088 000	0 3 400 000	0 22 088 000	0 3 400 000
Total	275 050 000 165 188 000	375 050 000 791 150 000	494 450 000 496 347 146	453 250 000 651 708 867
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	275 050 000 165 188 000	375 050 000 791 150 000	494 450 000 496 347 146	453 250 000 651 708 867

PROGRAMME 861

Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Le programme 861 permet le financement des prêts et avances aux agents de l'État pour raisons de service.

Le dispositif « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04) vise à faciliter et accélérer la prise de fonction des agents servant à l'étranger par l'attribution d'une aide financière.

Aucun prêt n'a été accordé en 2024.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
Total des AE prévues en LFI	50 000	50 000	50 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	50 000	50 000	
Total des AE consommées	0	0	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
Total des CP prévus en LFI	50 000	50 000	50 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	50 000	50 000	
Total des CP consommés	0	0	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 50 000	50 000	50 000 50 000
Total des AE prévues en LFI	50 000	50 000	50 000
Total des AE consommées	50 000		50 000

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 50 000	50 000	50 000 50 000
Total des CP prévus en LFI	50 000	50 000	50 000
Total des CP consommés	50 000		50 000

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	50 000	50 000	0	50 000	50 000	0
Prêts et avances	50 000	50 000	0	50 000	50 000	0
Total hors FdC et AdP		50 000			50 000	
Total*	50 000	50 000	0	50 000	50 000	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés		+50 000	+50 000		+50 000	+50 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 50 000	CP ouverts en 2024 * (P1) 50 000
AE engagées en 2024 (E2) 0	CP consommés en 2024 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 50 000	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0				
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 0
AE engagées en 2024 (E2) 0	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0

Afin de faciliter et d'accélérer la prise de fonction des agents de l'État servant à l'étranger, l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1979 a instauré en leur faveur un dispositif d'avances facilitant les démarches relatives à la location d'un logement dans les environs de leur poste d'affectation.

Les dossiers de demande sont présentés par le ministère dont relève l'agent bénéficiaire à une commission interministérielle puis sont instruits par la direction générale du Trésor. Le montant de l'avance accordée est calculé en fonction du nombre de points obtenus selon un barème défini en commission interministérielle et représente entre 60 et 80 % du montant de l'avance totale demandée. Ces avances portent intérêt à un taux de 1 % et sont remboursables par mensualités, calculées selon la durée de l'avance.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	50 000		50 000	
Prêts et avances	50 000		50 000	
Total	50 000		50 000	

Aucun prêt n'a été octroyé en 2024.

PROGRAMME 862
Prêts pour le développement économique et social

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

Le programme 862 permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) attribués par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des participations ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Ces prêts remboursables sont rémunérés. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement mais qui démontrent une viabilité à moyen terme.

Les dispositifs mis en place dans le contexte de crise économique liée à la Covid-19, à savoir les prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE) ainsi que le fonds de transition, ont pris fin en 2022. De même, les Encadrements temporaires des aides d'État mis en place par la Commission européenne dans le contexte de la crise sanitaire puis de la crise induite par la guerre en Ukraine ont pris fin le 31 décembre 2023. Le FDES a donc retrouvé, en 2024, son cadre d'utilisation pré-2020.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

INDICATEUR 1.2 : Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

INDICATEUR

1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	1,1	1,22	5	4,95	amélioration	5

Commentaires techniques

Source des données : CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle).

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

L'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

ANALYSE DES RESULTATS

Sur l'exercice 2024, l'effet de levier s'établit à 4,95, en nette amélioration par rapport aux deux exercices précédents (1,1 en 202 et 1,22 en 2023). Cette amélioration reflète un retour à un effet de levier conforme à la doctrine d'intervention du FDES et un retour aux pratiques antérieures à la crise sanitaire et à la crise inflationniste ayant suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine – et ce, malgré la persistance d'un contexte économique très incertain et les difficultés d'accès au crédit pour certaines entreprises suivies par le CIRI ou les CODEFI. Il convient de noter que ce résultat n'intègre pas le prêt de 140 M€ octroyé à l'entreprise Prony Resources New Caledonia début 2024, dans le contexte très particulier du soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie.

INDICATEUR

1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	0	40	50	78	cible atteinte	50
Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts participatifs pour le développement économique et social accordés en n-3	%	Sans objet	57	50	64	cible atteinte	50

Commentaires techniques

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement. Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Source des données : CODEFI et CIRI.

Mode de calcul : nombre de prêts consentis en année n-3 sans incident de paiement au cours des années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020-2022 de prêts participatifs de l'État.

ANALYSE DES RESULTATS

Le premier sous-indicateur ressort à 78 % pour l'exercice 2024, en nette amélioration par rapport à l'exercice 2023 et au-dessus de la cible de 50 % et ce, malgré la persistance d'un contexte économique très incertain.

Le second sous-indicateur ressort à 64 % pour l'exercice 2024, au-dessus de la cible de 50 %.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024			
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 287 750 000	75 000 000 287 750 000	75 000 000
Total des AE prévues en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+405 263 552	+405 263 552	
Total des AE ouvertes	480 263 552	480 263 552	
Total des AE consommées	287 750 000	287 750 000	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024			
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 295 000 000	75 000 000 295 000 000	75 000 000
Total des CP prévus en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+466 463 552	+466 463 552	
Total des CP ouverts	541 463 552	541 463 552	
Total des CP consommés	295 000 000	295 000 000	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023			
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 143 050 000	75 000 000	75 000 000 143 050 000
Total des AE prévues en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des AE consommées	143 050 000		143 050 000

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2023</i>		
	<i>Consommation 2023</i>		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	75 000 000	75 000 000
	91 050 000		91 050 000
Total des CP prévus en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des CP consommés	91 050 000		91 050 000

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	143 050 000	75 000 000	287 750 000	91 050 000	75 000 000	295 000 000
Prêts et avances	143 050 000	75 000 000	287 750 000	91 050 000	75 000 000	295 000 000
Total hors FdC et AdP		75 000 000			75 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+405 263 552			+466 463 552	
Total*	143 050 000	480 263 552	287 750 000	91 050 000	541 463 552	295 000 000

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2024		405 263 552		466 463 552				
Total		405 263 552		466 463 552				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		405 263 552		466 463 552				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 287 750 000	75 000 000 287 750 000		75 000 000 295 000 000	75 000 000 295 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+405 263 552	+405 263 552		+466 463 552	+466 463 552
Total des crédits ouverts	0	480 263 552	480 263 552	0	541 463 552	541 463 552
Total des crédits consommés	0	287 750 000	287 750 000	0	295 000 000	295 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+192 513 552	+192 513 552		+246 463 552	+246 463 552

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

En 2024, le programme 862 a bénéficié de reports à hauteur de 405 263 552 € en AE et 466 463 552 € en CP (arrêté du 1^{er} mars 2024 portant report de crédits).

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 480 263 552	CP ouverts en 2024 * (P1) 541 463 552
AE engagées en 2024 (E2) 287 750 000	CP consommés en 2024 (P2) 295 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) 20 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 192 513 552	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) 275 000 000

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 59 100 000					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 59 100 000	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 20 000 000	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 39 100 000
	AE engagées en 2024 (E2) 287 750 000	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 275 000 000	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 12 750 000
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 51 850 000
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 12 750 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 39 100 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts du FDES peuvent être constitués de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années et par ailleurs conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut également être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

Le montant d'AE engagées en 2024 s'élève à 287 750 000 €. Le montant des engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5) et (P5) s'élève à 12 750 000 €. Le montant estimé en (P6) de 39 100 000 € fera l'objet d'un retrait d'engagement juridique et ne sera pas couvert par des CP après 2025.

*Justification par action***ACTION****01 – Prêts pour le développement économique et social**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 287 750 000	75 000 000 287 750 000		75 000 000 295 000 000	75 000 000 295 000 000

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	75 000 000	287 750 000	75 000 000	295 000 000
Prêts et avances	75 000 000	287 750 000	75 000 000	295 000 000
Total	75 000 000	287 750 000	75 000 000	295 000 000

Cette action a pour finalité d'autoriser une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et industrielle. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les CODEFI peuvent, dans certains cas, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché (hors doctrine autorisée par l'encadrement temporaire aux aides d'État de la Commission européenne). Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

Initialement fixée à 75 M€ pour 2024, la dotation budgétaire du FDES a bénéficié du report des crédits 2023 vers 2024 soit 405,3 M€ en AE et à 466,5 € en CP. La ressource 2024 s'élevait à 480,3 M€ en AE et 541,5 M€ en CP pour une réalisation de 287,75 M€ en AE et 295 M€ en CP.

PROGRAMME 878
Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Le programme 878 contribue à soutenir les activités de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie. La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a ouvert 220 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Un prêt de 220 M€ a donc été accordé le 25 mars 2022, après le prêt de 200 M€ consenti en 2021. Ces prêts ont pour objet le financement de la société Prony Resources New Caledonia (PRNC) dans le cadre de la reprise de l'activité de la société minière Vale Nouvelle-Calédonie.

La société PRNC est une entreprise d'extraction de minerai (latérites et saprolites) et de production de nickel et de cobalt dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. La poursuite de l'exploitation du site imposait de mettre en œuvre une transformation de son modèle sur le plan financier, industriel et écologique. Ce second prêt de 220 M€ a notamment pour objet de financer le programme de transition écologique du site d'exploitation.

Cette mesure de soutien financier témoigne de l'importance accordée par l'État à la pérennisation de l'activité de ce site industriel, indispensable à l'activité locale d'extraction minière et de transformation du nickel, et son intérêt dans la préservation des retombées associées à cette activité pour l'économie de Nouvelle-Calédonie.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
	0	
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
	0	
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
		0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Total hors FdC et AdP		0			0	
Total*	0	0	0	0	0	0

* y.c. FdC et AdP

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 0	CP ouverts en 2024 * (P1) 0
AE engagées en 2024 (E2) 0	CP consommés en 2024 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2024 (E2) 0	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie			0 0			0 0

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Le groupe brésilien Vale a cédé en décembre 2020 son site minier de Nouvelle-Calédonie au consortium Prony Resources New Caledonia (PRNC). Le site minier est situé à Goro, à 60 km au sud de Nouméa et se compose d'une mine de nickel, d'une usine hydro-métallurgique et d'un port.

Un prêt de 220 M€ a été accordé le 25 mars 2022 qui intervient après le prêt de 200 M€ consenti en 2021 dans le cadre du projet global de réorganisation du capital et d'un plan d'apport de financements (1,1 Md€ au total), devant garantir la pérennité des emplois et de l'activité.

Aucun prêt n'a été octroyé en 2024.

PROGRAMME 876
**Prêts octroyés dans le cadre des programmes des
investissements d'avenir**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bruno BONNELL

Secrétaire général pour l'investissement

Responsable du programme n° 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Le présent programme a pour objet de porter le financement en prêt du plan Nano 2022 dans le cadre de la contribution du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3.

En effet, le financement du plan Nano 2022 par le PIA 3 s'élève à 368 M€ en subvention et 200 M€ en prêt. Il est encadré par la convention du 31 décembre 2019 (portant avenant n° 2) à la Convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » - volet « Technologies numériques »).

Plus largement, le plan Nano 2022, qui couvre la période 2018-2022, s'appuie sur un financement combiné de l'Europe, de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires du programme d'un montant total supérieur à 1 Md€, et générera un volume de travaux et d'investissements de 5 Md€ au total. Il s'agit d'un programme de travaux et d'investissements de R&D et de pré-industrialisation visant à maîtriser la production de nouvelles générations de composants électroniques répondant aux besoins des secteurs de l'automobile, des communications 5G, de l'Intelligence Artificielle embarquée, des objets connectés, de l'aérospatial et de la sécurité. Il s'inscrit dans une démarche structurante portée au niveau européen à travers la mise en œuvre d'un projet important d'intérêt européen commun - PIIEC ou IPCEI en anglais - dans le domaine industriel.

Le soutien public à ce plan entraînera de nombreux effets positifs pour les écosystèmes français et européens. En France, les retombées attendues incluent : • des dépenses de travaux et d'investissements réalisés par les partenaires, à hauteur de 5 Md€ ;

- 4 000 emplois directs créés ou maintenus ainsi que 8 000 emplois indirects et induits potentiels ;
- le maintien et le développement des sites industriels, avec la création de nouvelles capacités de production sur le territoire national ;
- le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, au-delà du seul cadre de travaux de R&D ;
- le soutien à l'innovation et à la compétitivité des filières situées en aval, ainsi que la sécurisation de leur approvisionnement en composants.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022		0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	0	0	
Total des AE consommées	0	0	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022	11 000 000	11 000 000 0	11 000 000
Total des CP prévus en LFI	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	11 000 000	11 000 000	
Total des CP consommés	0	0	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022		0	0 0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	0		0

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022	31 000 000 31 000 000	31 000 000	31 000 000 31 000 000
Total des CP prévus en LFI	31 000 000	31 000 000	31 000 000
Total des CP consommés	31 000 000		31 000 000

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	31 000 000	11 000 000	0
Prêts et avances	0	0	0	0	11 000 000	0
Dépenses de participations financières	0	0	0	31 000 000	0	0
Total hors FdC et AdP		0			11 000 000	
Total*	0	0	0	31 000 000	11 000 000	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022			0 0		11 000 000	11 000 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	11 000 000	11 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	11 000 000	11 000 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés					+11 000 000	+11 000 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les 11 M€ prévus en 2024 n'ont pas été consommés car le dernier tirage du prêt n'a pas été appelé. Leur annulation pourra être constatée en projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	11 000 000	11 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	11 000 000	11 000 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 0	CP ouverts en 2024 * (P1) 11 000 000
AE engagées en 2024 (E2) 0	CP consommés en 2024 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 11 000 000					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 11 000 000	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 11 000 000	
AE engagées en 2024 (E2) 0	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 11 000 000	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 11 000 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022			0 0		11 000 000	11 000 000 0

Ce prêt d'un montant de 200 M€ ouvert en loi de finances pour 2020 a pour but de soutenir l'entreprise SOITEC dans la réalisation des investissements nécessaires aux activités de R&D et de déploiement industriel prévues dans le cadre du plan Nano 2022, et qui serviront à terme à l'industrialisation des technologies mises au point tout au long du programme. 189 M€ ont été versés depuis 2020 correspondant aux tirages successifs du prêt. Le prêt a une durée de douze ans à compter du 27 mars 2020. La dernière tranche de 11 M€ en CP prévu en 2024 ne sera pas appelée, ni versée. Leur annulation pourra être constatée en projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année.

Les premiers remboursements du capital du prêt ont démarré en fin d'année 2022 et ont été enregistrés en 2023 (2,8 M€). Les retours au titre de 2023 ont été enregistrés en 2024 à hauteur de 9 M€. Une partie du capital attendu en 2024 a d'ores et déjà été enregistré (9,5 M€), le reste dû de 3,5 M€ sera enregistré en 2025.

Les retours se poursuivront à hauteur de 18 M€ par an en moyenne en capital à compter de 2025 jusqu'au 2031.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			11 000 000	
Prêts et avances			11 000 000	
Total			11 000 000	

PROGRAMME 869

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express
entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Rodolphe Gintz

Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le programme « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle » permet le financement de la construction de l'infrastructure du projet de liaison ferroviaire « CDG Express ».

Ce projet vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. L'aéroport a accueilli en 2024 un peu plus de 70 millions de voyageurs et se classe au troisième rang des aéroports européens. Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables, il ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire expresse, dédiée et directe avec la ville centre qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Le projet consiste donc à réaliser cette liaison directe en 20 minutes à raison d'un train toutes les quinze minutes, entre cinq heures du matin et minuit, sept jours sur sept. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

La réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux est confiée à une société détenue à parts égales par SNCF Réseau, le Groupe Aéroports de Paris et la Caisse des dépôts et consignations. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'État et la société « Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express » (GI CDG Express) pour une durée de la concession de 50 ans à partir de la mise en service. L'exploitation de la ligne a par ailleurs été confiée par l'État, au terme d'une procédure de mise en concurrence, à un groupement associant Keolis et RATP Développement. Le contrat de service public pour l'exploitation de la ligne CDG Express, signé le 18 juillet 2019, prévoit en outre que l'entreprise assure les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant.

La mise en service, initialement prévue fin 2023, a été reportée une première fois à la fin de l'année 2025 afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires affectées par la réalisation de la liaison, en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période. Cette décision de report, prise par le Gouvernement en 2019, s'est traduite par la conclusion d'un premier avenant au contrat de concession.

Par ailleurs, la réalisation du projet a été impactée, en 2020, par la crise sanitaire et l'annulation partielle de l'autorisation environnementale du projet par le tribunal administratif de Montreuil le 9 novembre. L'annulation partielle de cette autorisation, dont la légalité a par la suite été confirmée par la Cour administrative d'appel de Paris le 18 avril 2022, a entraîné une suspension des travaux de plus de quatre mois dont le retard n'a pas pu être rattrapé. Compte tenu de l'imbrication des calendriers de réalisation des projets ferroviaires sur l'axe Nord, un scénario de reprogrammation reposant sur un report de la mise en service commerciale du projet CDG Express début 2027 a été retenu en novembre 2021.

Les négociations engagées dès 2021 avec le concessionnaire pour tirer les conséquences techniques, financières et juridiques de ces événements se sont conclues par la signature, le 23 octobre 2024, d'un deuxième avenant au contrat de concession approuvé par décret en Conseil d'État et publié au Journal officiel du 8 novembre 2024.

Dans son prolongement, un deuxième avenant au contrat de prêt a été signé le 5 décembre 2024 afin de couvrir les surcoûts dus par l'État au concessionnaire du fait de ce deuxième report. Les 500 M€ d'autorisations d'engagement disponibles en 2024 ont ainsi été intégralement engagés pour relever le plafond du prêt de 1,8 Md€ à 2,3 Md€ et

permettre au concessionnaire de tirer à bon niveau sur le prêt pour couvrir en paiement (353,3 M€) les dépenses engagées afin de respecter la mise en service du projet désormais fixée au 28 mars 2027.

Les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, sont désormais estimés à 2,2 Md€, auxquels s'ajoutent 0,4 Md€ de frais financiers et de gestion de la société. Une part substantielle des investissements, pour environ 530 M€, contribue directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, la ligne K du Transilien et les trains express régionaux Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

Le besoin de financement total de 2,6 Md€ est couvert de la manière suivante :

- les apports en fonds propres des actionnaires du GI CDG Express, pour 0,4 Md€ ;
- un emprunt auprès de l'État, objet du présent programme, d'un montant maximum de 2,3 Md€.

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements de l'exploitant du service ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure, l'exploitant tirant lui-même ses recettes de la vente des titres de transport auprès du public ;
- les versements de SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, répartissant le produit des péages acquittés par l'exploitant au titre de l'utilisation des voies et espaces utilisés par l'exploitant et financés par le projet ;
- le produit de la taxe aéroportuaire prévue à l'article L. 422-26-1 du code des impositions des biens et des services. Cette taxe s'appliquera aux passagers de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,4 € par passager.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2024		
	Consommation 2024		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	300 000 000 500 000 000	300 000 000 500 000 000	300 000 000 300 000 000
Total des AE prévues en LFI	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+200 000 000	+200 000 000	
Total des AE ouvertes	500 000 000	500 000 000	
Total des AE consommées	500 000 000	500 000 000	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2024		
	Consommation 2024		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	367 200 000 353 308 867	367 200 000 353 308 867	367 200 000 367 200 000
Total des CP prévus en LFI	367 200 000	367 200 000	367 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-13 800 000	-13 800 000	
Total des CP ouverts	353 400 000	353 400 000	
Total des CP consommés	353 308 867	353 308 867	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	200 000 000	200 000 000	200 000 000 0
Total des AE prévues en LFI	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Total des AE consommées	0	0	0

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	388 400 000	352 159 146	388 400 000	388 400 000
Total des CP prévus en LFI	388 400 000		388 400 000	388 400 000
Total des CP consommés	352 159 146			352 159 146

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	300 000 000	500 000 000	352 159 146	367 200 000	353 308 867
Prêts et avances	0	300 000 000	500 000 000	352 159 146	367 200 000	353 308 867
Total hors FdC et AdP		300 000 000			367 200 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+200 000 000			-13 800 000	
Total*	0	500 000 000	500 000 000	352 159 146	353 400 000	353 308 867

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		200 000 000						
Total		200 000 000						

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024								13 800 000
Total								13 800 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		200 000 000						13 800 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		300 000 000 500 000 000	300 000 000 500 000 000		367 200 000 353 308 867	367 200 000 353 308 867
Total des crédits prévus en LFI *	0	300 000 000	300 000 000	0	367 200 000	367 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+200 000 000	+200 000 000		-13 800 000	-13 800 000
Total des crédits ouverts	0	500 000 000	500 000 000	0	353 400 000	353 400 000
Total des crédits consommés	0	500 000 000	500 000 000	0	353 308 867	353 308 867
Crédits ouverts - crédits consommés					+91 133	+91 133

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	300 000 000	300 000 000	0	367 200 000	367 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	300 000 000	300 000 000	0	367 200 000	367 200 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 500 000 000	CP ouverts en 2024 * (P1) 353 400 000
AE engagées en 2024 (E2) 500 000 000	CP consommés en 2024 (P2) 353 308 867
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 325 897 092
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 27 411 775

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 325 897 092					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 325 897 092	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 325 897 092	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2024 (E2) 500 000 000	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 27 411 775	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 472 588 226
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 472 588 226
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 225 500 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 247 088 226

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		300 000 000 500 000 000	300 000 000 500 000 000		367 200 000 353 308 867	367 200 000 353 308 867

L'accord conclu entre l'État et le concessionnaire pour tirer les conséquences du report de la mise en service du projet au premier trimestre 2027 a permis la signature d'un deuxième avenant au contrat de concession fin 2024 et, par voie de conséquence, la conclusion d'un avenant au contrat de prêt le 5 décembre 2024 permettant d'engager les 500 M€ d'autorisations d'engagements disponibles en 2024 qui étaient nécessaires à la couverture des surcoûts liés à ce report.

La consommation des crédits de paiement (353,3 M€) est très proche du montant des crédits disponibles (353,4 M€). Le montant des crédits de paiement voté en loi de finances du programme (367,2 M€) a en effet été réduit de 13,8 M€ par le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits. Cette exécution très proche du disponible est essentiellement due à la signature de l'avenant n° 2 au contrat de prêt qui a permis de mettre en cohérence les possibilités de tirage sur le prêt avec la réalité des travaux sur le terrain et de procéder, en décembre 2024, à un tirage important (206 M€) de « régularisation » des avances faites par les constructeurs depuis 2021 afin de respecter l'objectif d'une mise en service début 2027.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	300 000 000	500 000 000	367 200 000	353 308 867
Prêts et avances	300 000 000	500 000 000	367 200 000	353 308 867
Total	300 000 000	500 000 000	367 200 000	353 308 867

PROGRAMME 877

**Avances remboursables et prêts bonifiés aux
entreprises touchées par la crise de la covid-19
ou par le conflit en Ukraine**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas Courbe

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine

Le programme temporaire 877 a été créé dans le cadre de la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Il avait pour vocation de répondre aux difficultés économiques des entreprises touchées dans le contexte de la crise sanitaire, en mettant en place un dispositif public d'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, selon des principes compatibles avec la réglementation européenne des aides d'État. La création de ce dispositif discrétionnaire visait ainsi principalement à répondre aux difficultés des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés sur la base d'une doctrine d'intervention adaptée aux entreprises fragilisées et considérées comme stratégiques pour l'industrie française ou sensibles socialement sur un territoire. Cette cible a par la suite été élargie aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Le programme, qui devait prendre fin au 31 décembre 2020, a été prolongé à trois reprises :

- Jusqu'au 30 juin 2021 par décret n° 2020-1653 en date du 23 décembre 2020 ;
- Jusqu'à la fin de l'année 2021 par décret n° 2021-839 en date du 29 juin 2021 ;
- Jusqu'au 30 juin 2022 par décret n° 2021-1915 en date du 30 décembre 2021.

L'encadrement temporaire des aides d'État dans lequel s'inscrivait ce dispositif s'est terminé le 30 juin 2022.

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale qui prévoit la possibilité pour l'État d'accorder des prêts à taux bonifié afin d'apporter des liquidités à des entreprises stratégiques et fragilisées par le conflit en Ukraine, le champ d'application du dispositif a été élargi par la loi de finances rectificative n° 1 du 16 août 2022. La cible d'entreprises demeure identique, à savoir les PME et ETI qui :

- n'ont pas obtenu un prêt avec garantie de l'État suffisant pour financer leur exploitation, le cas échéant après l'intervention du médiateur du crédit ;
- justifient de perspectives réelles de redressement de l'exploitation ;
- ne font pas l'objet d'une procédure collective.

Le décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022 d'application du dispositif de prêts bonifiés a permis d'allouer de tels prêts jusqu'au 31 décembre 2023 avec un décaissement autorisé jusqu'à la fin de l'année 2024. Depuis la création du programme, 297 prêts bonifiés et avances remboursables ont été alloués et ont permis de soutenir 276 entreprises et plus de 26 000 emplois.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

INDICATEUR 1.1 : Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

INDICATEUR 1.2 : Effet de levier sur l'apport d'autres financements

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement

INDICATEUR 1.4 : Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

OBJECTIF 2 : Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire ou par le conflit en Ukraine

INDICATEUR 2.1 : Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'entreprises soutenues

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'emplois soutenus

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

INDICATEUR

1.1 – Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022	%	18	31	35	36	absence amélioration	40

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Périmètre : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, Service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif et ayant déposé le bilan / nombre total d'entreprises ayant bénéficié du dispositif.

*Pour précision, le taux de défaillance en 2024 passe à 44 % si l'on prend en compte l'ensemble des procédures judiciaires. Le taux de 36 % ne prend en considération que les entreprises rentrées en procédure collective.

ANALYSE DES RESULTATS

A 36 %, le taux de défaillance (hors procédure amiable) est relativement proche de la prévision (35 %) et conforme aux anticipations au regard des années antérieures.

Cependant, ce taux de 35 % passe à 44 % en intégrant l'ensemble des procédures judiciaires. Ce pourcentage vient confirmer une accélération du décrochage des entreprises les plus fragilisées par les crises successives. Cela coïncide également avec la montée en puissance des remboursements des prêts à taux bonifié alloués, qui bénéficient d'une année de différé de remboursement (les avances remboursables comportant pour leur part un différé de remboursement de 3 ans).

Par ailleurs, il convient d'observer que le taux de défaillance prévisionnel a été établi en N-1, avec une faible visibilité sur l'étendue des conséquences géopolitique et inflationniste (prix de l'énergie, matières premières, etc.) ainsi que sur le niveau de la consommation – phénomènes conjoncturels qui ont substantiellement réduit les marges de manœuvre des entreprises bénéficiaires d'avances remboursables et de prêts à taux bonifié.

INDICATEUR

1.2 – Effet de levier sur l'apport d'autres financements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Effet de levier sur l'apport d'autres financements	%	52,7	50	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Périmètre : Financement privé ou des collectivités territoriales.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Montant de financements autres apportés en sus de l'aide accordée / Montant total d'aides levé.

ANALYSE DES RESULTATS

La cible 2024 renseignée dans le cadre du PAP 2024 était « sans objet ». En effet, Le dispositif prenant fin le 31 décembre 2023, la cible de cet indicateur, lié à l'aide accordée, est devenue sans objet à partir de l'année 2024 et ultérieurement.

Pour mémoire, les apports comptabilisés pour mesurer cet effet de levier étaient les suivants : apport des actionnaires (ou abandon de créances), plans CCSF, autres aides publiques (conseil régional notamment) ou apports bancaires. S'agissant des Prêts Garantis par l'État (PGE), seul 10 % du montant octroyé par les banques (c'est-à-dire la part non garantie par l'État) est pris en compte. En cas d'octroi de PGE, l'effet de levier en trésorerie pour l'entreprise bénéficiaire est donc plus important. Des efforts importants ont été fournis par la Mission de restructuration des entreprises (MRE) et ses Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) pour maximiser l'effet de levier du dispositif, en dépit de plusieurs cas particuliers (ex. : sorties de procédures collectives avec « débancairisation »).

INDICATEUR

1.3 – Taux de recouvrement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de recouvrement	%	53,1	41	40	35	absence amélioration	40

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques Périmètre : Principal et intérêts des avances et prêts accordés. Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE. Mode de calcul : Montant annuel des sommes dues et échues impayées / Total du montant annuel des sommes dues et échues (sans prise en compte des clauses de non remboursement des avances remboursables).

ANALYSE DES RESULTATS

Les données disponibles à date pour le calcul du taux de recouvrement 2024 sont incomplètes par conséquent le résultat de la cible 2024 est partiel.

Le taux de recouvrement a été inférieur aux prévisions initiales. Les aides octroyées bénéficient le plus souvent d'un différé de remboursement du capital de 1 à 3 ans, de sorte qu'une partie des entreprises bénéficiaires ne rembourse encore trimestriellement que des intérêts. Il est attendu que cet indicateur continuera probablement de régresser

dans les années à venir, en répercussion du contexte inflationniste, de la hausse des défaillances d'entreprises et de leurs difficultés pour rembourser les sommes dues.

INDICATEUR

1.4 – Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué	%	50	14	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Périmètre : Entreprises ayant bénéficié de l'aide.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises de 50 à 250 salariés ayant bénéficié de l'aide / Nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide.

ANALYSE DES RESULTATS

La cible 2024 renseignée dans le cadre du PAP 2024 était « sans objet ». En effet, le dispositif prenant fin le 31 décembre 2023, la cible de cet indicateur, liée à la part de PME ayant reçu un prêt d'État devient sans objet à partir de 2024.

A titre de précision, si on tient compte de l'ensemble des quatre prêts décaissés en 2024, alors 100 % des entreprises soutenues entre dans le cœur de cible du dispositif.

OBJECTIF

2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire ou par le conflit en Ukraine

INDICATEUR

2.1 – Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné	€	10 390	19 940	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises soutenues.

ANALYSE DES RESULTATS

La cible 2024 renseignée dans le cadre du PAP 2024 était « sans objet ». Le dispositif prenant fin le 31 décembre 2023, la cible de cet indicateur, lié au montant moyen du prêt d'État par emploi devient sans objet à partir de 2024. A titre de précision, sur l'ensemble des quatre prêts décaissés en 2024, le montant moyen des aides était légèrement supérieur à 7 600 € par emploi concerné.

INDICATEUR

2.2 – Nombre d'entreprises soutenues

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'entreprises soutenues	Nb	84	3	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques
 Périmètre : Entreprises bénéficiaires.
 Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE
 Mode de calcul : Nombre d'entreprises soutenues

ANALYSE DES RESULTATS

La cible 2024 renseignée dans le cadre du PAP 2024 était « sans objet ». Le dispositif prenant fin le 31 décembre 2023, la cible de cet indicateur, lié au nombre d'entreprises soutenues devient sans objet à partir de 2024.

A titre de précision, les décaissements étaient rendus possibles jusqu'à décembre 2024. De part cette possibilité, quatre entreprises ont bénéficié de versements au cours de l'année 2024. Le nombre de prêts décaissés en 2024 (au nombre de quatre) est très réduit par rapport aux années précédentes. Cela se justifie par la mise en place de prêts octroyés tardivement en 2023 et la fin du dispositif fin 2023, à cela s'ajoute concomitamment la fin de nombreuses aides d'État.

INDICATEUR

2.3 – Nombre d'emplois soutenus

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'emplois soutenus	Nb	8 483	1 003	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques
 Périmètre : Salariés des entreprises bénéficiaires.
 Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.
 Mode de calcul : Nombre de salariés employés dans les entreprises bénéficiaires, emplois liés inclus (ex. pigistes).

ANALYSE DES RESULTATS

La cible 2024 renseignée dans le cadre du PAP 2024 était « sans objet ». Le dispositif prenant fin le 31 décembre 2023, la cible de cet indicateur, lié au nombre d'emplois maintenus devient sans objet à partir de 2024. L'indicateur est conforme à la prévision dans la mesure où aucun prêt n'a été octroyé en 2024.

A titre de précision, si les octrois n'étaient plus possibles post 2023, les décaissements l'étaient jusqu'à décembre 2024 ; ainsi, quatre versements sont intervenus en 2024, permettant de maintenir 388 emplois.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	3 400 000	0 3 400 000	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 590 000	+6 590 000	
Total des AE ouvertes	6 590 000	6 590 000	
Total des AE consommées	3 400 000	3 400 000	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	3 400 000	0 3 400 000	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 590 000	+6 590 000	
Total des CP ouverts	6 590 000	6 590 000	
Total des CP consommés	3 400 000	3 400 000	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	22 088 000	0	0 22 088 000
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	22 088 000		22 088 000

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	22 088 000	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Total des CP consommés	22 088 000		22 088 000

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	22 088 000	0	3 400 000	22 088 000	0	3 400 000
Prêts et avances	22 088 000	0	3 400 000	22 088 000	0	3 400 000
Total hors FdC et AdP		0			0	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 590 000			+6 590 000	
Total*	22 088 000	6 590 000	3 400 000	22 088 000	6 590 000	3 400 000

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		7 890 000		7 890 000				
Total		7 890 000		7 890 000				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						1 300 000		1 300 000
Total						1 300 000		1 300 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		7 890 000		7 890 000		1 300 000		1 300 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine		3 400 000	3 400 000		3 400 000	3 400 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 590 000	+6 590 000		+6 590 000	+6 590 000
Total des crédits ouverts	0	6 590 000	6 590 000	0	6 590 000	6 590 000
Total des crédits consommés	0	3 400 000	3 400 000	0	3 400 000	3 400 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 190 000	+3 190 000		+3 190 000	+3 190 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	0	0

Aucun crédit n'a été ouvert sur le programme 877 en LFI 2024, le programme ayant été alimenté par les reports de 2023 sur 2024, ouverts par l'arrêté de report du 25 janvier 2024, à hauteur de 7,89 M€ en AE et en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue en 2024.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les crédits (500 M€ en AE et en CP) ont été ouverts en 2020 par la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020. En 2021, une annulation de crédits (-109,3 M€ en AE et en CP) est intervenue par la loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021.

Ce programme qui devait prendre fin le 31 décembre 2020 (décret n° 2020-712 du 12 juin 2020) a été prorogé jusqu'au 30 juin 2021 (décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020) puis jusqu'au 31 décembre 2021 (décret n° 2021-839 du 29 juin 2021) pour prendre fin le 30 juin 2022 (décret n° 2021-1915 du 30 décembre 2021).

En 2022, le cadre d'intervention du programme a été élargi, par la loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022, aux entreprises dont l'activité est impactée par le conflit en Ukraine. Le décret d'application du régime paru le 22 décembre 2022 (décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022) permet l'octroi de prêts bonifié jusqu'au 31 décembre 2023.

En 2023, une annulation de 106,39 M€ en AE et en CP est intervenue dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion pour 2023 (loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023).

En 2024, une annulation de 1,3 M€ en AE et en CP est intervenue dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion pour 2024 (loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024).

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 6 590 000	CP ouverts en 2024 * (P1) 6 590 000
AE engagées en 2024 (E2) 3 400 000	CP consommés en 2024 (P2) 3 400 000
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 - P4) 3 400 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 190 000	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 0	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 3 400 000	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) -3 400 000	
	AE engagées en 2024 (E2) 3 400 000	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 0	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 3 400 000	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dépenses du programme sont en AE=CP et correspondent aux versements à l'opérateur du dispositif.
Aucun reste à payer n'est donc à constater au 31 décembre de chaque année.

Justification par action

ACTION

01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine		3 400 000	3 400 000		3 400 000	3 400 000
			0			0

Le programme 877, au sein de la mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », a été créé par la loi de finances rectificative n° 2 du 25 avril 2020. Il a été doté d'une enveloppe en AE et en CP de 500 M€ pour financer l'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés avec amortissement différé aux entreprises touchées par la crise sanitaire. Sa gestion a été confiées à BPI France. En 2021, 109,3 M€ en AE et CP ont été annulés en loi de finances rectificative n° 2 du 1^{er} décembre 2021. En 2023, 106,39 M€ en AE et en CP ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion du 30 novembre 2023. En 2024, 1,3 M€ en AE et en CP ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion du 6 décembre 2024. Le budget total dédié à ce dispositif s'élève à 283 M€ en AE et en CP.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		3 400 000		3 400 000
Prêts et avances		3 400 000		3 400 000
Total		3 400 000		3 400 000

Covid-19 ou par le conflit en Ukraine », créé en 2020 par la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative, a permis le versement d'avances remboursables et de prêts bonifiés aux entreprises rencontrant des difficultés de

liquidités suite à la crise sanitaire. Le dispositif d'avances remboursables et de prêts bonifiés destiné aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 a pris fin le 30 juin 2022.

Néanmoins, le champ d'application du dispositif a été élargi en 2022 dans le cadre du plan de résilience économique et sociale qui prévoit la possibilité pour l'État d'accorder des prêts à taux bonifié afin d'apporter des liquidités à des entreprises stratégiques et fragilisées par le conflit en Ukraine. Le décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022, d'application du dispositif de prêts bonifiés, a permis d'allouer uniquement des prêts bonifiés aux entreprises touchées par les conséquences du conflit en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2023.

Les cibles principales des prêts à taux bonifiés octroyés aux entreprises touchées par les conséquences du conflit en Ukraine sont les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui :

- n'ont pas obtenu un prêt avec garantie de l'État (PGE) suffisant pour financer leur exploitation, le cas échéant après l'intervention du médiateur du crédit ;
- justifient de perspectives réelles de redressement de l'exploitation ;
- ne font pas l'objet d'une procédure collective.

La consommation 2024 s'élève à 3,4 M€ en AE et en CP. Elle correspond à quatre aides octroyées.